

A wide-angle landscape photograph showing rolling hills and fields under a hazy sky. The foreground is slightly out of focus, while the middle ground shows more detail of the terrain. The sky is a pale, overcast grey.

VIDE GRENIER

VIDE PRINTEMPS

Dimanche 30 mars 2025 à VALLESVILLES

Petit marché des créations enfants et bénévoles

Les bénéfices seront reversés au profit de l'école de
VALLESVILLES

Possibilité de restauration sur place le midi

Renseignements : Comité des fêtes de VALLESVILLES

Tél : 06 83 53 98 57 ou 06 88 17 85 13

Date limite des inscriptions : le 15 mars 2025

DIMANCHE 30 MARS 2025

VALLESVILLES

VIDE PRINTEMPS

Petit marché
des créations
enfants et
bénévoles

**LES
BENEFICES
SERONT REVERSES
AU PROFIT DE L'ECOLE
DE VALLESVILES**

POSSIBILITE DE
RESTAURATION RAPIDE
SUR PLACE LE MIDI

Renseignements :
COMITE DES FETES
de VALLESVILLES
Tél : 06.83.53.98.57
ou : 06.88.17.85.13



Date limite des inscriptions : le 15 mars 2025

Imprimé par nos soins - ne pas jeter sur la voie publique

VALLESVILLES

BULLETIN DE
RESERVATION

Le 30 Mars 2025
VIDE PRINTEMPS

brocante ... vide-grenier ... artisanat ... collectionneurs ...

Je soussigné(e)

Demeurant :

Adresse mail :

Réserve : un emplacement de 2 mètres par 2m à 6 €
 un emplacement de 4 mètres par 2m à 10 €

Soit MONTANT TOTAL DE LA RESERVATION : €uros

Attention l'ordre de réservation limité

Possibilité de restauration rapide sur place le midi
Café offert aux exposants

Contenu des ventes :

OBLIGATOIRE : Cette réservation ne pourra être prise en compte qu'à réception :

- de ce bulletin dûment complété recto verso
- du chèque correspondant au montant total de la participation, rempli à l'ordre du Comité des Fêtes de Vallesvilles
- de la photocopie recto-verso de la carte d'identité
- Pour les professionnels : nom et adresse de leur siège et les nom, prénom, fonction et domicile de leur représentant, avec les références de la pièce d'identité

J'atteste sur l'honneur :

- avoir pris connaissance du règlement joint à la présente inscription et déclare y adhérer sans réserve.
- ne pas participer à plus de deux vide-greniers par an et ne vendre que des objets personnels ou usagés (pour les particuliers)
- être régulièrement déclaré (pour les professionnels)
- reprendre les invendus et les emballages des marchandises vendues.

Fait à le Signature

Dossier à retourner avant le 15 mars 2025 dernier délai à :

COMITE DES FETES DE VALLESVILLES
MAIRIE 33570 - VALLESVILLES

Pour tous renseignements :

Christelle DE QUATTRO : 06.83.53.98.57 ou Christine FOUGA : 06.88.17.85.13

Imprimé par nos soins - Ne pas jeter sur la voie publique



VALLESVILLES

REGLEMENT

VIDE PRINTEMPS

(brocante ... vide-grenier ... Artisanat ... collectionneurs ...)

ARTICLE 1 : Cette manifestation est organisée par le Comité des Fêtes de Vallesvilles, et réservée aux particuliers et aux professionnels.

ARTICLE 2 : Les bulletins d'inscriptions doivent être dûment remplis et retournés avant le 15 mars 2025, accompagnés du règlement total de la réservation et de la photocopie recto-verso d'une pièce d'identité. Les réservations seront enregistrées dans l'ordre de la réception des dossiers complets. Les organisateurs se réservent le droit de refuser ou d'annuler toute candidature qui, à leur avis, troublerait le bon ordre ou la moralité de cette manifestation, sans qu'il puisse être réclamé d'indemnité d'aucune sorte.

ARTICLE 3 : Les exposants pourront prendre possession de leur emplacement de 7h à 9h, heure d'ouverture au public. Passé 9 h, les organisateurs se réservent le droit de redistribuer les emplacements non encore occupés. Le démontage des stands pourra débuter à partir de 18h pour être complètement terminé à 20h.

ARTICLE 4 : Les emplacements sont définis et attribués par les organisateurs. Les exposants doivent se faire connaître dès leur arrivée auprès des organisateurs.

ARTICLE 5 : Une seule voiture par emplacement sera autorisée à pénétrer une seule fois sur le site, pour débollage uniquement. Les véhicules, une fois déchargés, seront dirigés vers les voies environnantes où ils pourront stationner. Après 9h, aucun véhicule ne sera accepté sur le site par mesure de sécurité.

ARTICLE 6 : De par leur adhésion, les exposants déclarent renoncer à tout recours contre le Comité des Fêtes de Vallesvilles qui ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable des éventuels vols, pertes ou détérioration des objets, œuvres et marchandises exposés pendant la manifestation ; tout ce qui sera exposé demeurera sous l'entière responsabilité des propriétaires à leurs risques et périls.

ARTICLE 7 : Les organisateurs déclinent toute responsabilité vis à vis des exposants sur leur situation juridique et fiscale. Les exposants feront leur affaire personnelle des assurances à souscrire pour leur couverture et s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité.

ARTICLE 8 : Les enfants mineurs ne pourront exposer que des jouets ou livres d'enfants : ils demeureront sous l'entière responsabilité de leurs parents durant toute la manifestation.

ARTICLE 9 : Tout exposant particulier s'engage sur l'honneur à ne vendre à cette occasion que des objets personnels et usagés. Toute vente d'armes en état de marche est interdite.

ARTICLE 10 : Le Comité des Fêtes se réserve le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure, raison climatique défavorable ou crise sanitaire. Aucun remboursement ne sera effectué pour les annulations ci-dessus ainsi qu'en cas d'absence ou d'abandonnement de l'exposant.

ARTICLE 11 : Les exposants reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement à la suite de quoi aucune réclamation ne sera acceptée par les organisateurs.